

# LA REVUE DE MONTRÉAL

Politique, Commerce, Industrie, Littérature

OL I

MONTRÉAL, 1er JUILLET 1893

No.

## LA REVUE DE MONTREAL

PARAISANT LE PREMIER DE CHAQUE MOIS

### ABONNEMENT

UN AN - - - - \$1.00 | SIX MOIS - - - - 50 Cts

*Invariablement payable d'avance.*

### AU PUBLIC

La Direction de LA REVUE DE MONTRÉAL doit au public, dont elle sollicite le bienveillant patronage, une profession de foi. La voici. Elle sera notre première parole au lecteur, et, espérons le, notre premier titre à la confiance et à ses sympathies.

LA REVUE sera toujours pour le progrès dans l'ordre, sous toutes ses formes, et sans aucune considération d'hommes ou de partis.

Elle met dans le cadre de ses études: les questions d'éducation, d'instruction publique, d'agriculture, de commerce et de finance; les institutions de bienfaisance, les organisations ouvrières; les questions de tempérance, de colonisation, d'émigration, d'immigration et de rapatriement; les relations politiques et commerciales du Canada avec l'Angleterre et les États-Unis, au point de vue des intérêts généraux du pays et de l'avenir de la nationalité canadienne-française.

LA REVUE prendra soin d'étudier toutes les questions avec la plus stricte impartialité, avant de les soumettre au public qui sera appelé à les apprécier et à les juger sur leur seul mérite.

C'est aussi avec cette même mesure de justice et d'impartialité que LA REVUE jugera les hommes et les choses de la politique canadienne.

Au point de vue national, LA REVUE est avant tout canadienne-française.

Nous avons confiance dans l'avenir de notre nationalité sur cette terre du Canada.

Les forces vitales de la race finiront par triompher des persécutions passagères du fanatisme. C'est notre foi; ce sont nos espérances. Nous devons persister à nous appeler Canadiens-français, et à maintenir "nos institutions, notre langue et nos lois."

LA REVUE travaillera avec énergie pour conserver cet héritage précieux que nous avons reçu du patriotisme de nos ancêtres.

Telle est notre profession de foi politique et nationale. Nous espérons que l'on fera un accueil bienveillant à

LA REVUE DE MONTRÉAL, qui n'a pas d'autre prétention que de "vivre et de laisser vivre."

C'est dans cet espoir qu'elle réclame avec confiance sa petite place au soleil du pays, et une part des faveurs et des encouragements du public.

LA DIRECTION

### TAXES PROVINCIALES

#### 1er ARTICLE.

La taxe a toujours été impopulaire. En 1878, le gouvernement de Boucherville, obligé de trouver des ressources pour achever la construction du Chemin de fer du Nord, avait demandé à la législature l'imposition de deux nouvelles taxes; une taxe fixe sur tous les actes sujets à l'enregistrement et une taxe sur les municipalités de tant par tête pour chaque individu domicilié dans la municipalité, dont le gouvernement prendrait l'entretien à sa charge, dans ses établissements pénitentiaires ou charitables.

C'est ce qui a fourni à M. Letellier le prétexte de son coup d'état du 8 Mars 1878, et a permis au gouvernement libéral, qui avait alors pris d'assaut les fauteuils ministériels, de remporter un succès relatif dans les élections qui suivirent, en mai 1878.

Depuis, on avait toujours reculé devant la taxe. Aucun gouvernement ne s'était senti assez fort pour dire aux contribuables: "Vos mandataires nous demandent de subventionner vos voies ferrées, vos ponts, vos chemins de colonisation; nous voulons bien le faire, mais à condition que vous nous aiderez à trouver les fonds pour cela." On a préféré recourir aux emprunts successifs, dont les intérêts étaient payés par d'autres emprunts, jusqu'à ce que, après une période d'extravagance inouïe les prêteurs refusèrent de risquer de nouveaux fonds si l'on ne créait de nouvelles ressources pour les garantir. Cela se passait en 1891.

C'est encore à M. de Boucherville, redevenu premier ministre, qu'incomba la tâche d'équilibrer le budget en diminuant les dépenses et en augmentant le revenu. Tous les expédients avaient été épuisés; le gouvernement fédéral avait refusé d'augmenter la subvention de la province; on avait pressuré autant qu'on l'avait pu les commerçants de bois et les marchands de vins; il ne restait plus qu'une ressource: la taxe directe.

Pendant toute la session de 1892, le public fut sous